

Séance du 30 avril 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 24 avril 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Uhaldeborde, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Taieb à Mme Candillier, Mme Belbaraka à M. Laiguillon.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Lauqué présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** – Association d'Aide aux Personnes Agées (ADAPA) – Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration.

L'Association d'Aide aux Personnes Agées, acteur local majeur dans le domaine de la dépendance, gère 415 lits d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou de foyer logement répartis sur 5 structures : A Noste Gargale à Boucau, Harriola à Saint-Pierre-d'Irube, Commandant Poirier et Méharin à Anglet et tout dernièrement l'EHPAD du Séqué à Bayonne, inauguré l'été dernier sur l'écoquartier du même nom.

L'ADAPA est locataire de l'établissement bayonnais, construit par la SA HLM bordelaise Coligny, et a décidé d'y installer son siège social. La structure comporte 98 lits dont 28 dédiés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Il est rappelé que cette capacité englobe le transfert des 32 résidents de l'EHPAD de Caradoc, géré jusqu'à sa fermeture par le CCAS.

La ville de Bayonne siégeant au conseil d'administration avec voix consultative, il est demandé au conseil municipal de désigner le représentant de la commune auprès de l'Association d'Aide aux Personnes Agées.

S'est portée candidate :

Majorité municipale : Valérie Taieb.

Avec l'accord de l'assemblée conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, il est procédé à un vote à main levée.

MM. Murat, Uhaldeborde, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

A obtenu :

- Mme Valérie Taieb : 32 voix

Est désignée, à la majorité absolue, représentante de la commune de Bayonne au conseil d'administration de l'Association d'Aide aux Personnes Agées (ADAPA) :

- Mme Valérie TAIEB

Ont signé au registre les membres présents.